Commune de

Boissy-Mauvoisin

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2/3

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/05/2017
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Boissy-Mauvoisin
Le Maire,

ARRETE LE : 27/09/2016
APPROUVE LE : 22/05/2017

auddicé urbanisme
auddice.com

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 64 05 01

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
Tél. : 02 32 32 99 12

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. : 03 27 97 36 39

agence Val-de-Loire
Pépinière d'Entreprise du Saumurois
Rue de la Chesnaie-Distré
49402 Saumur
Tél. : 02 41 51 98 39

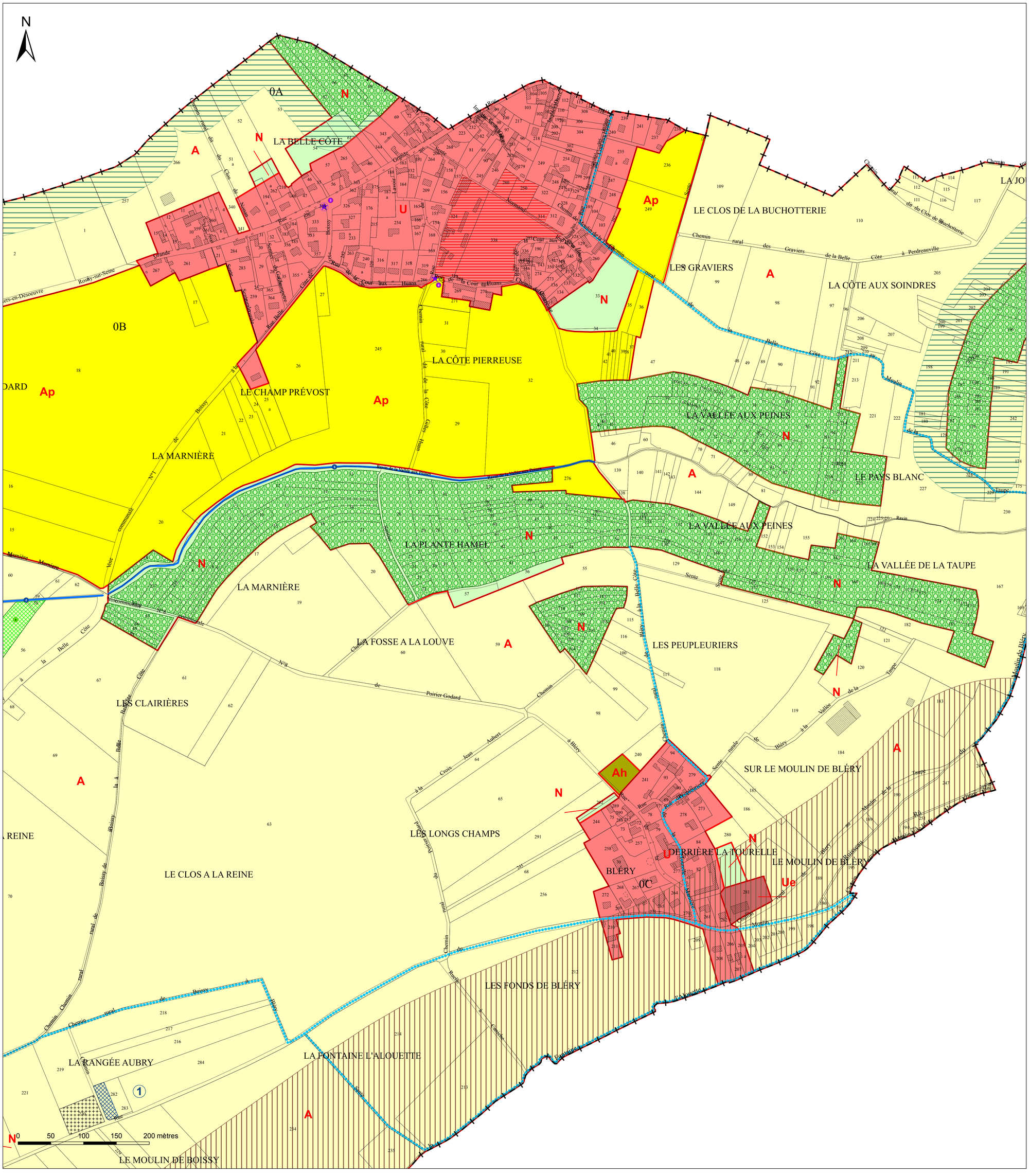

Légende

- Eléments du patrimoine bâti protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Eléments du patrimoine naturel protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- L151-23 du Code de l'Urbanisme
- (1) Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur sur lequel s'applique l'article L151-45,5° du Code de l'Urbanisme interdisant les constructions pour une durée de 5 ans à compter de l'approbation du PLU et dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global
- Protection des lisières forestières (bande de 50 mètres au sein de laquelle toute nouvelle urbanisation est proscrite sauf site urbain constitué)
- Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Classement sonore de la voie ferrée (Catégorie 2 : 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure) Zone de nuisance dans laquelle l'opportunité de prescription d'isolement accoustique sera examinée pour chaque demande de permis de construire
- Bâtiment identifié au titre du changement de destination (Article L151-11,2°) du Code de l'Urbanisme)
- Construction manquante au cadastre

- U : Zone urbaine
- Ue : Secteur urbain économique
- A : Zone agricole
- Ah : Secteur agricole d'habitat isolé
- Ap : Secteur agricole protégé
- N : Zone naturelle

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1000 m²	Extension du cimetière et création d'une offre de stationnement	Commune
ER n°2	10168 m²	Renforcement et recalibrage de la RD 110	CD 78

Eléments du patrimoine bâti et naturel identifiés :

1: Eglise
2: Ferme des Tourelles
3: Statue de Saint-Pierre
4: Croix
5: Corps de ferme
1: Mare
2: Fossé
3: Rû
4: Bois
5: Parc et jardin
6: Verger